



# RÈGLEMENT et ORGANISATION DES 28<sup>ème</sup> FOULEES ETAMPOISS

## INTRODUCTION

L'association ETAMPES ATHLETISME organise 1 épreuve de course à pieds qui se déroulera le dimanche 25 février 2024 à ETAMPES, avec un départ Bd Berchère et une arrivée sur le parking du magasin Carrefour au niveau du drive.

### Horaires de la course :

Départ à 9h30 pour le 10 km.

## CONCURRENTS

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en **2008** et avant peuvent participer **au 10km**.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les concurrents doivent courir seuls et en aucun cas être accompagnés de vélo, ni courir avec un chien, ni pousser une poussette ni utiliser tout autre élément d'accompagnement qui puisse gêner les autres coureurs ; les contrevenants seront disqualifiés. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

## DROIT D'INSCRIPTION

Pour l'épreuve du 10 km, **les inscriptions individuelles se feront uniquement par internet sur le site : <https://foulees-etampoises-2024.onsinscrit.com/accueil.php>**, avant le vendredi 23 février 2024 à 22h00 ; le tarif est de **15 € pour les Non-licenciés et de 13 € pour les licenciés FFA** (règlement FFA des courses à label) **OU** le samedi après midi et le dimanche matin sur place, le tarif sera de **17 € pour les Non-licenciés** et de **15 € pour les licenciés**.

**Pour les clubs**, inscriptions **uniquement par internet**, avant le 23 février 2024 sur le site : <https://foulees-etampoises-2024.onsinscrit.com/accueil.php>

**TARIFS CLUBS : 13 € par coureur, une inscription offerte tous les 10 inscrits. (pour 10 inscrits le dixième est gratuit)**

Pour un retrait de tous les dossards groupés dans la même enveloppe. Nous en informer en nous transmettant la liste de vos coureurs à [etampesathletisme@gmail.com](mailto:etampesathletisme@gmail.com)

Tout engagement est ferme et définitif.

Les droits versés à l'organisateur lui resteront acquis au cas où, pour une raison quelconque, un engagé serait empêché de prendre le départ.

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Clôture des inscriptions le dimanche matin à **9h00** pour la course du **10 km**.

## CERTIFICAT MÉDICAL

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence FFA (saison 2023/2024) Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (**Attention** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la

course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie qui sera conservée par l'organisateur. **La présentation du certificat médical sur les téléphone et Smartphone n'est pas valable et ne sera pas acceptée.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical ou la licence qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

## REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront distribués le samedi de 15h à 17h30 et le dimanche matin à l'espace Tony Gallopin situé sur l'île de loisirs d'étampes et le dimanche à partir de 7h30, sur présentation d'une pièce d'identité.

Toute personne n'ayant pas son dossier complet au jour du retrait du dossard sera redirigée vers le « poste des litiges », ce qui implique de l'attente et du stress inutile.

## DOSSARD ÉLECTRONIQUE

Votre dossard est équipé d'une puce qui servira au chronométrage et au classement. Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

Tout concurrent n'ayant pas son dossard apparent avant la ligne se verra interdire l'accès à la zone d'arrivée et ne pourra être classé.

## DOSSARD PRÉFÉRENTIEL

Les coureurs hommes (< 34'15) et femmes (< 41') ,soit un niveau FFA IR4, souhaitant un dossard préférentiel sont priés de s'inscrire avant le 20 février 2023 en fournissant un justificatif de performance datant de moins d'un an à l'adresse mail [etampesathletisme@gmail.com](mailto:etampesathletisme@gmail.com).

**Aucun dossard préférentiel ne sera délivré après cette date.**

## RÉTROCESSION DE DOSSARD INTERDITE

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

**Exceptionnellement une demande de transfert pourra être effectuée avant le 1<sup>er</sup> février par écrit à l'organisateur.**

## VESTIAIRES

Le dimanche 25 février, à partir de 7h30, possibilité de déposer votre sac ou votre valise à l'espace vestiaire situé à l'étage de la Salle des Fêtes.

NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux.

## RAVITAILLEMENT

Les 2 ravitaillements seront situés, l'un au km 5,5, et l'autre après l'arrivée sur le parvis de la salle des fêtes Jean Lurçat. Ils seront dotés de liquides (eau, boissons sucrées diverses) et de solides (quatre-quarts, pain d'épice, fruits secs divers, pommes, oranges)

## RÉSULTATS

Seul le Juge Arbitre désigné par la FFA est habilité à recevoir les réclamations pendant la ½ heure qui suit l'affichage des résultats.

Les résultats de toutes les courses paraîtront sur les sites suivants :

Le club d'Athlétisme organisateur [www.etampesathletime.fr](http://www.etampesathletime.fr)

La société de chronométrie Course Organisation

Le comité d'Athlétisme de l'Essonne [www.cd91athle.org](http://www.cd91athle.org)

La Fédération Française d'Athlétisme après validation [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

## RÉCOMPENSES

### Médailles Finisher à tous les arrivants

Les récompenses seront des coupes pour les podiums et différents cadeaux en fonction des prix collectés auprès de nos généreux partenaires.

Course de 10 km Label Régional FFA - Classante et Qualificative au championnat de France.

Récompenses au scratch pour les 3 premiers masculins et féminins, non cumulables avec les classements par catégorie.

Récompenses aux 3 premiers M / F suivant les catégories d'âges (CA-JU-ES-SE-M0).

Récompenses aux premiers M / F pour les catégories : M1 à M10.

Primes de 300 € aux records de l'épreuve :

- Féminin de **35'11** détenue par **Léonie PERIAULT depuis 2016**
- Masculin de **29'55** détenu par **Azeddine Habz depuis 2020**



## PARCOURS

Pour la course de 10 km, le DÉPART aura lieu à 9h30 boulevard BERCHERE, et l'ARRIVÉE sur le parking du supermarché CARREFOUR au niveau du drive. Parcours identique depuis 6 ans : 1 boucle de 5 km passant par des lieux historiques de la ville d'ETAMPES à effectuer 2 fois pour l'épreuve de 10 km. Marquage de tous les kilomètres au sol et verticalement du côté de la ligne idéale de course.

Tapis sur la ligne de départ permettant la validation des temps réels.

Des commissaires et signaleurs de course, ainsi que des secouristes, seront présents le long du parcours pendant la durée des épreuves pour la sécurité des coureurs.  
Présence sur place d'un organisme de secours ainsi que d'un médecin.

La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

**Limites horaires** : le temps maximum alloué pour le **10km** est de **1h30**, le temps maximum au passage du **5ième km** est de **45 minutes**. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront se conformer aux dispositions du Code de la Route.

## DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par ETAMPES ATHLETISME sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

## ASSURANCES

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

**L'engagement aux 28<sup>ème</sup> FOULÉES ETAMPOISES implique l'acceptation pure et simple par le coureur de toutes les clauses du présent règlement. Il s'ensuit qu'aucune réclamation au sujet des dites clauses ne saurait être prise en considération.**